



Le 20 mars 2025

LES RETRAITÉ-ES SE MOBILISENT POUR RECONQUÉRIR LA SÉCURITÉ SOCIALE



Il y a 80 ans, en octobre 1945, Ambroise Croizat, ministre du Travail, a créé la Sécurité sociale, inspirée du programme du Conseil National de la Résistance.

Son but était de protéger la population des risques de maladie, d'invalidité, d'accidents de travail et de décès, tout en garantissant une vie digne aux familles et aux retraité-es.

La Sécurité sociale repose sur la solidarité et l'universalité, protégeant tou-ttes les citoyen-nes, quelles que soient leurs professions et situations financières. Le financement était assuré par des cotisations sociales prélevées sur les salaires.

Cependant, dès le début, le patronat a cherché à éviter ces prélèvements pour maximiser ses profits. Malgré cela, le rapport de force des syndicats a permis d'avancer dans la protection sociale. La Sécurité sociale a aussi profité aux employeurs en assurant une main-d'œuvre en bonne santé.

Toutefois, l'opposition du patronat à son financement collectif menace la Sécurité sociale et la santé de la population. Les exonérations de cotisations sociales demandées par le patronat ont réduit les recettes de 656 milliards depuis 1992. Les réformes ont diminué la part

financée par les cotisations, remplaçant cela par des impôts surtout supportés par les salarié-es et les retraité-es.

Depuis 1996, la gestion de la Sécurité sociale se fait en fonction des recettes prévisionnelles plutôt qu'en fonction des besoins.

Les conséquences incluent une hausse des frais de santé à la charge des usager-ères, un manque de médecins, et des difficultés financières pour les retraité-es. De plus, 700 000 retraité-es n'ont pas de complémentaire santé.

Malgré les affirmations d'un manque de fonds, des montants significatifs alloués aux entreprises pourraient financer la Sécurité sociale si la répartition était optimisée.

Faire appel au budget de l'État, c'est inévitablement subordonner l'efficacité de la politique sociale à des considérations purement financières qui risqueraient de paralyser les efforts accomplis.

L'USR-CGT 44 appelle à une mobilisation le 20 mars pour revendiquer une Sécurité sociale renforcée, un financement basé sur les cotisations sociales, l'arrêt des exonérations et une réforme du système de santé.

POUR L'USR-CGT 44, LA SÉCURITÉ SOCIALE DOIT RETROUVER SES MISSIONS PREMIÈRES QUI SONT DE SÉCURISER ET PROTÉGER L'ENSEMBLE DES CITOYEN-NES CONTRE TOUS LES ALÉAS DE LA VIE.

RASSEMBLEMENTS - JEUDI 20 MARS 2025 - 10H30

NANTES : DEVANT L'ARS - 17 BD GASTON DOUMERGUE

Accès C5 ou Tram 2 & 3 - arrêt « Vincent Gâche »

ST NAZAIRE : DEVANT LA CPAM - 28 Avenue Suzanne Lenglen



COMMUNIQUÉ DE PRESSE UCR-CGT

Des pensions, pas des canons !

L'allocution du président Macron du 5 mars 2025 est une véritable déclaration de guerre. Les propos tenus sont alarmistes et, à dessein, créent un climat de peur.

L'escalade guerrière allant jusqu'à mettre à disposition de l'Europe l'armement nucléaire français, l'explosion des budgets militaires ne sont pas la solution pour résoudre les conflits armés entre des pays. Au contraire, c'est prendre un risque dangereux et irréversible.

Les retraité·es refusent de subir une nouvelle fois l'horreur de la guerre pour eux, pour leurs familles et ami·es.

Le président de la République a affirmé que les dépenses supplémentaires engagées par la France n'engendreront pas une augmentation des impôts et que les financements seront trouvés mais sans préciser où !

Sans être devins, nous pouvons penser que le gouvernement ne touchera pas aux finances des entreprises, aux dividendes des actionnaires, en particulier ceux des entreprises françaises d'armement. En revanche, les dépenses publiques, le financement des services publics, des budgets sociaux risquent de faire les frais de cette économie de guerre.

Nous exigeons que tous les moyens soient mis en œuvre pour gagner une paix juste et durable dans le respect des peuples ukrainiens et russes et des résolutions de l'ONU.

Monsieur le président, l'Union Confédérale des Retraité·es CGT, fidèle à ses valeurs de paix et de justice sociale, refuse que les citoyen·nes de notre pays et de l'Europe subissent les conséquences de votre politique de va-t'en guerre.

Nous exigeons, au contraire, une réorientation des budgets de l'Etat pour répondre aux besoins de la population en termes de protection sociale financée par la cotisation sociale, de revalorisations des pensions et retraites, de développement des services publics accessibles à toutes et tous sur le territoire français.

La réponse aux besoins sociaux, l'amélioration des droits des populations est aussi un gage de paix.

C'est pourquoi, l'UCR, avec sept autres organisations syndicales et associatives, appelle toutes et tous les retraité·es à agir le 20 mars 2025 sur l'ensemble du territoire pour notre protection sociale, la revalorisation immédiate des pensions et retraites de 10% et l'augmentation des Minimum Contributif (MICO) et Minimum GARanti (MIGA) de 300€.

Montreuil, le 7 mars 2025